

Résiliation mutuelle entreprise collective

Par steve38306, le 13/02/2013 à 19:34

Bonjour, je suis dans une grosse entreprise ou j'ai dut prendre leur mutuelle santé 2 ans après il ont décidé de résilier le contrat sans nous en renouveler un autre il nous on fait signer un papier collectif ne nous laissant pas le choix.

Suite a sa 3 mois plus tard il ont résilier la mutuelle .Etant donné qu' il nous ont fait signé un papier collectif ou il n' y a pas de mention lu et approuvé on t il le droit .

Si non! existe t'il un texte de loi ou il est marqué qu' on doit apposé cette mention pour une résiliation de mutuelle.

Je vous remercie de toute l' aide que vous pourrais m' apporter.